



COMMUNE DE PRINGY
DOSSIER ADMINISTRATIF 2021- 2022
INSCRIPTION AU SERVICE JEUNESSE

SITUATION FAMILIALE

Marié Divorcé (1) Séparé (1) Vie maritale Veuf(ve) P.A.C.S Célibataire Parent isolé

RESPONSABLE LÉGAL (1) Père Mère Autre **Autorité conjointe**

Nom : _____ Prénom : _____ <i>Renseignements à préciser, si différents du conjoint</i> Adresse : _____ Ville : _____ Domicile _____ Portable _____ Email : _____ N° d'allocataire CAF _____ Caisse <input type="checkbox"/> Générale <input type="checkbox"/> MSA <input type="checkbox"/> SNCF/EDF <input type="checkbox"/> Autres <input type="checkbox"/> Générale <input type="checkbox"/> MSA <input type="checkbox"/> SNCF/EDF <input type="checkbox"/> Autres Profession : _____ Nom et adresse de l'employeur : _____ Téléphone _____ Nombre d'enfants au foyer <input type="checkbox"/>	
---	--

1 Préciser qui a l'autorité parentale. La signature des deux parents est nécessaire en cas d'autorité conjointe.

ENFANT(S) À INSCRIRE

NOM :	PRENOMS :
ÂGE :	COLLÈGE FREQUENTÉ :
NOM :	PRENOMS :
ÂGE :	COLLÈGE FREQUENTÉ :
NOM :	PRENOMS :
ÂGE :	COLLÈGE FREQUENTÉ :

Personne(s) autorisée(s) à récupérer l'enfant après l'accueil de loisirs et à prévenir en cas de maladie ou d'accident			Père <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON Mère <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	
Autres personnes autorisées	Nom et prénom	1 - _____	2 - _____	3 - _____
	Téléphone	_____	_____	_____
	Qualité	_____	_____	_____
	Nom et prénom	4 - _____	5 - _____	6 - _____
	Téléphone	_____	_____	_____
	Qualité	_____	_____	_____

Si à titre exceptionnel, une personne, non désignée ci-dessus, doit reprendre l'enfant, il est obligatoire qu'elle soit munie d'une autorisation écrite temporaire ainsi que de sa carte d'identité. Le responsable de site doit être obligatoirement informé par téléphone.

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

En cas de séparation, préciser les modalités de garde pour la facturation (garde alternée, semaines paires ou impaires, etc) :
_____ _____ _____

LISTES DES PIÈCES A FOURNIR :

Photocopie du justificatif de domicile de moins de 3 mois (*quittance de loyer, facture EDF, bail, compromis de vente...*)

Photocopie du jugement de divorce ou de l'acte de non conciliation précisant la résidence de l'enfant, en cas de séparation ou divorce

Fiche enfant complétée

Photographie de chaque enfant à inscrire (*mentionner les noms et prénoms des enfants au dos*)

Photocopie des pages de vaccinations du carnet de santé du ou des enfant(s)

Attestation d'assurance responsabilité civile 2021/2022 pour chaque enfant inscrit en périscolaire
(à fournir avant le 1er septembre 2021)

**Afin de permettre le traitement et l'enregistrement de votre dossier, merci de vérifier que toutes les pièces demandées sont jointes avant de le transmettre en mairie.
Le service Enfance-Education est à votre disposition pour tous renseignements.**

Mairie de PRINGY - Service Enfance - Education

1 bis rue des Ecoles

77310 PRINGY

Tél : 01 - 60 - 65 - 83 - 04

service.enfance-education@pringy77.fr